

MAIRIE DE MARCHEVILLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à 18 h 30, se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marchéville sous la présidence de Monsieur Lage Patrick, Maire, dûment convoqués le 19 Juin 2024.

Etaient présents : Mr Lage Patrick – Mr Hémon Thierry – Mme Amé Marie-Line – Mme Vaudolon Corinne - Mr Guillonnet Denis – Mme Fontaine Sonia – Mme Le Cam Huvet Sylviane – Mme Le Cam Zennouche Muriel

Absents excusés : Mr André Ludovic (pouvoir à Mr Lage Patrick) – Mme Lamirault Nolwenn

Secrétaire de séance : Mme Vaudolon Corinne

- Ordre du jour :**
- Approbation du compte rendu du 29 Mars 2024
 - Informations du maire
 - * **Délibérations**
 - Décision modificative : Modification du résultat d'investissement du budget 2024
 - Clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2024
 - Legs de Mme Jeanne Guilleman
 - Signature de la convention avec 30 millions d'amis
 - Adoption du règlement intérieur de la cantine et de la garderie

 - * **Débats**
 - Question à la demande de Mmes Sylviane Huvet, Muriel Zennouche, Sonia Fontaine, Nolwenn Lamirault, et Mr Denis Guillonnet « Avons-nous réellement besoin de 3 employés communaux en plus de L... (la secrétaire de mairie) au regard des effectifs de l'école qui seront revus à la baisse en septembre ? »

 - Questions diverses

INFORMATIONS DU MAIRE

DISPARITION DE CHRISTIAN RIOLLET

« Je veux avoir une pensée pour Christian Riollet qui vient de nous quitter dans sa 63^{ème} année. Christian était un pilier du village qu'il connaissait parfaitement. Il connaissait son histoire, ses habitants. Il était une des grandes mémoires de Marchéville.

« Sympathique, ouvert, serviable, généreux, toujours disponible, il a été pendant longtemps sapeur-pompier la commune et porte drapeau pour les cérémonies commémoratives des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre. Il avait été membre du conseil municipal et continuait à siéger dans des commissions municipales.

« Sa dernière apparition publique remonte au 8 mai dernier. En dépit de la maladie qui l'affaiblissait il avait tenu à être parmi nous. Je voulais saluer la mémoire de cet homme si attaché à sa commune et avoir aussi une pensée pour toute sa famille. »

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET

Il a fallu rapidement s'organiser pour la tenue des bureaux de vote. Des assesseurs se sont portés volontaires.

CARREFOUR DU BREUIL

A la suite de l'intervention du maire auprès de Monsieur Hervé Buisson, conseiller départemental, les travaux de réaménagement du carrefour du Breuil viennent d'être réalisés pour améliorer la sécurité des voitures et des piétons.

MONUMENT AUX MORTS

Le nettoyage du monument qui va fêter ses 100 ans en octobre a été réalisé. Le 8 mai, la nouvelle plaque commémorant la libération du village en août 1944 a été inaugurée. La remise en peinture des noms des Marchévillois morts pour la France a été faite. Le centenaire du monument sera célébré le 11 novembre prochain.

JOURNEE EUROPEENNE DU PATRIMOINE

Cette année encore, comme depuis le début de mandat, l'église Saint-Chéron sera ouverte à l'occasion des journées européennes du patrimoine les 21 et 22 septembre. Une exposition de photographies de Marchéville des années 70 sera aussi prévue.

MARE

Le gros des travaux de la mare est terminé. Elle est accessible. Il reste la corbeille et de la signalétique à installer. Elle sera inaugurée en septembre.

VOYAGE GUEDELON/ FETE DES ECOLES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amé Marie-Line. Elle informe que le voyage à Guédelon du 30 et 31 mai 2024 s'est bien passé. Elle remercie les municipalités de Cernay, Marchéville, les Châtelliers et le Département pour le versement de la subvention. La fête des écoles aura lieu le Samedi 29 Juin 2024 à l'école de Magny.

ENQUETE CANTINE

Une nouvelle enquête sur la restauration scolaire a été lancée auprès des parents et des enfants. Cette enquête a suscité l'intérêt des parents et des enfants avec 33 retours sur 48 questionnaires distribués (taux de retour de 69%). La satisfaction globale qui se dégage de ces questionnaires conforte dans le fonctionnement actuel de la restauration scolaire dont le service est largement apprécié. Les remarques et suggestions seront prises en compte pour l'améliorer.

Même si tout n'est évidemment pas parfait, enfants et parents sont globalement satisfaits et même souvent très satisfaits de cette prestation. 85 % des parents pensent que leurs enfants y passent un bon moment et 91% qu'ils disposent de suffisamment de temps pour déjeuner.

La diversité des repas est jugée très satisfaisante à 25%, satisfaisante à 61% (86%) et 13% peu satisfaits. Leur qualité est très satisfaisante à 43%, satisfaisante à 46% (86 %). 12% l'estiment peu satisfaisante. A 92 %, le rapport qualité-prix est très satisfaisant (25%) et satisfaisant (67%).

De leur côté, les enfants à 82 % aiment manger à la cantine même si les repas ne sont pas pris dans le calme pour 58 % d'entre eux. A 61%, ils trouvent que les repas sont bons, à 67 % les quantités servies suffisantes. A 76%, ils déclarent prendre régulièrement le temps pour manger (22% parfois et 3 % jamais). Ils ne sont que 25 % contre 76 % à souhaiter l'amélioration de la cantine. Et elle concerne surtout la diminution du bruit dont ils sont les principaux producteurs.

Approbation du procès-verbal du 29 mars 2024

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu par 3 voix. Mesdames Zennouche et Fontaine ne se prononcent pas étant absentes à cette réunion. Madame Huvet et Monsieur Denis Guillonnet votent contre. Monsieur Denis Guillonnet explique qu'il avait demandé des modifications sur ce compte-rendu et qu'il n'a pas constaté ces modifications lors de l'envoi avec la convocation. Monsieur Denis Guillonnet remet sa démission et sort de la salle. Celle-ci est effective à compter du 26 Juin 2024. Après le départ de Monsieur Guillonnet Denis, le conseil s'est aperçu qu'il y avait eu une erreur d'envoi.

*** DELIBERATIONS**

- Décision modificative : Modification du résultat d'investissement du budget 2024

Il y a eu une erreur lors de la reprise du résultat d'investissement du budget principal 2024. En effet, les restes à réaliser n'auraient pas dû être déduits du résultat d'investissement.

Il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante afin de régulariser la situation comptable :

- Article 001 « Déficit d'investissement reporté »	- 3 530.06 €
- Article 2131 « Bâtiments Publics »	+3 530.06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision modificative.

- Clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2024

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes, dans sa séance du conseil communautaire du 12 février 2024, a pris la compétence distribution eau potable au 1^{er} janvier 2025.

A cet effet, il est nécessaire de clôturer le budget de l'eau potable de la commune de Marchéville au 31 décembre 2024.

Une réunion s'est tenue en mairie de Magny le 3 juin 2024 avec la Trésorerie de Nogent le Rotrou afin de voir les démarches comptables à réaliser pour cette dissolution. Une copie du compte-rendu de cette réunion a été transmise aux conseillers municipaux par mail.

Pour l'année 2024, un seul relevé des compteurs d'eau sera réalisé en septembre 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les factures d'eau seront établies par la Communauté de Communes.

Les restes à recouvrer restent à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent la clôture du budget eau au 31 décembre 2024 avec réintégration de l'actif et du passif dans le budget de la commune.

- Legs de Madame Guilleman Jeanne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître Navet-D'Auteuil, notaire de Thiron Gardais, a adressé un courrier à la commune de Marchéville précisant que Madame GUILLEMAN Jeanne, a légué à la commune de Marchéville deux parcelles de terre situées sur la commune de Le Thieulin (28) cadastrées comme suit :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance			Nature
			Hectares	Ares	Centiares	
ZD	95	Le Poirier de Pierre	02	15	30	T/01 pour (71 a 77 ca) et T/02 pour (1 ha43a53ca)
ZD	96	Le Poirier de Pierre	00	17	50	AB/01

Ces parcelles sont actuellement louées (avec d'autres) à M. Jean-Luc Bigeault domicilié à Friaize, lieu-dit le Frou en vertu d'un bail rural sous seing privé en date du 10/11/2009.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte ce legs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le legs de Mme Guilleman Jeanne et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- Signature de la convention avec 30 millions d'amis.

Monsieur le Maire informe que la commune a été destinataire d'une pétition établie par une administrée de Marchéville concernant la stérilisation des chats errants de la commune.

Madame Corinne Vaudolon, 3^{ème} adjointe, s'est renseignée sur le sujet. Elle a contacté la fondation 30 millions d'amis qui a mis en place une convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants.

La fondation 30 Millions d'amis s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximums suivants facturé par le praticien :

100 € pour les femelles (soit 50 € part Fondation et 50 € par mairie)

120 € exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 60 € par Fondation et 60 € part mairie)

80 € pour les mâles (soit 40 € part Fondation et 40 € part mairie)

La mairie doit impérativement demander des devis à ses vétérinaires car si leurs tarifs sont plus élevés que les montants indiqués ci-dessus, la différence sera à la charge de la mairie.

Les chats sont à identifier par PUCE ELECTRONIQUE au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le Trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats seront gérés par la société LUKYDOGS CAPTURE du Thieulin.

L'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres sera gérée par la Mairie.

La fondation 30 Millions d'Amis ne prend en charge que les soins liés à la stérilisation et l'identification. Si un chat sauvage identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires d'urgence, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Ne pouvant prévoir, combien de mâles et de femelles seront trappés, la Fondation partira sur une moyenne de 90 € par chat. La participation de la mairie s'élèvera à 45 € par chat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide dans un premier temps de signer la convention pour la stérilisation et l'identification de 10 chats jusqu'au 31 décembre 2024 et donne pouvoir au maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- Adoption du règlement intérieur de la cantine et de la garderie

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur de la cantine et de la garderie mentionnant le permis à points demandé par la majorité des parents lors du questionnaire du restaurant scolaire.

Ce règlement a été adressé par mail à chaque conseiller municipaux et sera effectif à compter de la rentrée de septembre 2024-2025.

Monsieur le Maire soumet au vote ce règlement.

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour (Mr Patrick Lage, Mr André Ludovic(pouvoir), Mr Thierry Hémon et Mme Amé Marie-Line), et 4 abstentions (Mme Vaudolon Corinne, Mme Fontaine Sonia, Mme Le Cam-Huvet Sylviane et Mme Le Cam-Zennouche Muriel) est adopté.

Débats

Monsieur le Maire donne lecture de la question suivante « Question à la demande de Mmes Sylviane Huvet, Muriel Zennouche, Sonia Fontaine, Nolwenn Lamirault, et Mr Denis Guillonnet « Avons- nous réellement besoin de 3 employés communaux en plus de L... (la secrétaire de mairie) au regard des effectifs de l'école qui seront revus à la baisse en septembre ? »

Madame Huvet prend la parole. Elle informe qu'il est mentionné sur le compte-rendu du dernier conseil d'école qu'il y aurait 44 enfants à l'école de Marchéville. Elle demande combien d'enfants déjeunent au restaurant scolaire et s'il y a besoin de 3 employés communaux au restaurant scolaire.

Madame Amé répond qu'il faut attendre les effectifs en septembre 2024 avant de prendre une décision.

De plus, Mesdames Huvet et Zennouche demandent le coût du restaurant scolaire sur une année.

Questions diverses

* Les poubelles du lotissement ont été retirées car elles étaient cassées. Elles ne seront pas remplacées.

* Les toilettes à l'école seront repeintes cet été.

* Les chaises de la cantine seront décapées.

Fin de séance à 20 h

La secrétaire de séance,
Corinne Vaudolon



Le Maire,
Patrick Lage


